

C'est arrivé dans
notre département

ACCIDENT EN ABAISSANT LE VOLUME DES BRANCHES AVEC UNE TRONÇONNEUSE

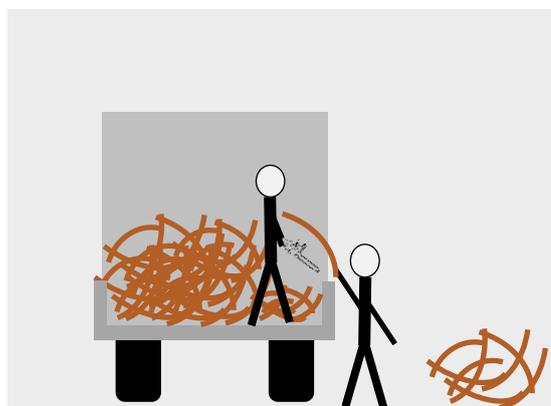
Dans une commune de notre département, un agent a été victime d'un accident de service en aidant son collègue à abaisser le volume des branches dans la remorque, à l'aide d'une tronçonneuse.

RECIT DE L'ACCIDENT

À 9h30, la victime ramassait des branches à proximité du camion afin de les charger dans la benne où se trouvait son collègue qui tronçonnait celles-ci.

L'agent était dans un premier temps en train de réaliser d'autres tâches lorsqu'il a été contacté par son collègue pour ramasser des branches. Il est donc arrivé sur place muni de gants pour le froid fluo et s'est installé sur le côté de la benne afin de passer les branches par-dessus la ridelle.

Au moment de l'accident, la victime passait une branche par-dessus la ridelle, mais son regard anticipait son prochain geste et tournait déjà la tête pour regarder le tas de branches. C'est à ce moment-là que la tronçonneuse du collègue est venue heurter la main de l'agent entre l'index et le majeur. Cet accident a occasionné une plaie et 50 jours d'arrêt.



QU'AURAIT-IL FALLU FAIRE ?

Avant de débiter toute tâche, une analyse de la situation de travail permet de définir les meilleurs équipements, méthodes de travail afin de limiter les risques.

- Une réflexion sur les outils utilisés permettrait de mettre en place des équipements moins dangereux comme un broyeur, un sécateur.... Ces options sont à étudier en fonction des sections à couper, mais elles sont à privilégier.
- Une interrogation sur la pertinence de l'intervention avec la tronçonneuse dans la benne pourrait être menée. En effet même si cette pratique est courante, elle interpelle tout de même devant les différents risques auxquels elle expose : coupure, chute de plain-pied et de hauteur... Un chargement des branches après avoir abaissé le volume au sol est envisageable.
- L'organisation du chargement pourrait être revue. Un chargement par l'arrière de la benne pourrait permettre de maintenir une certaine distance entre les deux collègues. De plus, celui qui tronçonne tourne le dos à son collègue et tient la tronçonneuse à l'opposé de ce dernier. Il est nécessaire de créer une zone de travail sûre, sans tiers, autour de l'agent qui manipule la tronçonneuse. Cependant cette méthode ne supprime pas le risque de chute de hauteur depuis la benne du camion.
- L'amélioration de la connaissance et l'évaluation des risques avant d'entreprendre une activité, notamment via la mise en place du document unique.

EN DÉTAILS :

- Analyser la situation de travail, évaluer les risques avant d'entreprendre tout travail. Cette interrogation sur la méthode et les moyens utilisés permettrait d'avoir recours à l'organisation la moins dangereuse.
- Fournir un équipement adapté et former les agents à son utilisation ainsi qu'aux règles de sécurité.
- Lors de l'utilisation d'une machine dangereuse, maintenir un périmètre de sécurité interdit à toute personne.
- Former et informer les agents aux méthodes en adéquation avec les tâches réalisées.
- Lors d'un changement d'activité, veiller à s'équiper des matériels et des protections en adéquation avec la nouvelle tâche.

ALLER PLUS LOIN :

- Rédiger le document unique d'évaluation des risques.
- Rédiger des consignes de sécurité, et/ou des procédures de travail